

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE MÉGANTIC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE BEULAC-GARTHBY**

À une séance ordinaire du Conseil municipal de Beaulac-Garthby, dans le Comté de Mégantic, de la Municipalité régionale de Comté des Appalaches tenue lundi 6 mai 2024, Centre des Loisirs situé au 3 rue St-François à Beaulac-Garthby à 18 heures et 30 minutes, à laquelle sont présents :

Monsieur Gilles Drolet, maire

Siège #1 - Johane Patenaude
Siège #2 - Jean-Guy Levasseur
Siège #3 - Lise Bernier
Siège #4 - Christina Pinard
Siège #5 - France Jutras

Est/sont absents:
Siège #6 - Manon Jolin

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Gilles Drolet. Monsieur Claude Lebel, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Beaulac-Garthby, assiste à la réunion et agit à titre de secrétaire de celle-ci. Madame Karine Rouleau y assiste également à titre de secrétaire administrative.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire Gilles Drolet constate le quorum. La séance est ouverte par le mot de bienvenue de monsieur Drolet adressé à tous les conseillers(ères) et personnes présentes.

24-05-8139

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2024
- 4 - CORRESPONDANCE ET INFORMATIONS DIVERSES
 - 4.1 - Dépôt des états financiers du Tour cycliste du lac Aylmer
- 5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES
 - 5.1 - Dépôt et adoption des comptes à payer du mois d'avril 2024
 - 5.2 - Appui d'une demande de financement de l'Association des riverains du Lac Coulombe
 - 5.3 - Dépôt du rapport du traitement des élus au 31 décembre 2023
 - 5.4 - Demande d'aide financière - Gala méritas 2023-2024
 - 5.5 - Renouvellement de l'adhésion à COGESAF
 - 5.6 - Dépôt des états financiers au 31 décembre 2023 de l'Association des loisirs de Beaulac-Garthby
 - 5.7 - Appropriation au surplus - Honoraires professionnels pour le Plan directeur de l'aménagement du Parc Bellerive

- 5.8 - Autorisation de verser l'aide financière pour l'année 2024 et une contribution dans le cadre du Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau
- 5.9 - Demande de droit de passage - Tour Cycliste des Policiers de Laval
- 5.10 - Appui à la Fédération canadienne des municipalités - Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique
- 5.11 - Embauche de M. François Coudry à titre de technicien comptable
- 5.12 - Autorisation d'inscription des élus au Souper des municipalités 2024
- 5.13 - Refonte de l'infrastructure relative aux technologies de l'information
- 6 - INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS
 - 6.1 - Octroi de contrat relatif à la réfection des rues De la Chapelle, Archambault et Hobson
 - 6.2 - Octroi du contrat relatif à la réfection de la rue St-François
 - 6.3 - Adjudication d'un contrat de fournitures de matériaux granulaires
- 7 - LOISIRS ET CULTURE
 - 7.1 - Complexe multisports intérieur de Thetford Mines
 - 7.2 - Réception des volumes du CRSBP de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches pour la bibliothèque municipale
 - 7.3 - Adhésion au programme d'aide financière SIMB@
 - 7.4 - Projet de cheminée ornithologique pour le martinet ramoneur
 - 7.5 - Demande de subvention de l'Association des Loisirs de Beaulac-Garthby pour la Fête de la pêche
 - 7.6 - Renouvellement de l'entente avec la Ville de Disraeli pour l'utilisation de l'Écocentre
 - 7.7 - Demande d'aide financière au Programme de soutien aux politiques familiales municipales
- 8 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 8.1 - Demande de dérogation mineure au 1084 chemin du Pont-Blanc
 - 8.2 - Dérogation mineure du 1261 chemin Forget
 - 8.3 - Plans d'aménagement des sentiers
 - 8.4 - Plan d'affaires de développement écotouristique pour le Parc Bellerive
 - 8.5 - Demande du Comité du chemin de la Ferme et des Oliviers
- 9 - PÉRIODE DES QUESTIONS
- 10 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Mme Johane Patenaude
Appuyée par Mme France Jutras

Il est résolu,

QUE l'ordre du jour soit adopté. M. Lebel précise que le point 5.13 (Refonte de l'infrastructure relative aux technologies de l'information) a été ajouté à l'ordre du jour et demande l'adoption avec l'ajout de ce point.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur:

Ont voté contre:

Johane Patenaude
Jean-Guy Levasseur

Lise Bernier
Christina Pinard
France Jutras

En faveur: 5
Contre: 0

Adoptée à l'unanimité

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

24-05-8140

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2024

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal du 2 avril 2024 a été transmis aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

Sur proposition de Mme Lise Bernier
Appuyé par Mme Johane Patenaude

Il est résolu,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2024 soit adopté, tel que déposé par le directeur général et greffier-trésorier.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur:

Ont voté contre:

Johane Patenaude
Jean-Guy Levasseur
Lise Bernier
Christina Pinard
France Jutras

En faveur: 5
Contre: 0

Adoptée à l'unanimité

4 - CORRESPONDANCE ET INFORMATIONS DIVERSES

4.1 - Dépôt des états financiers du Tour cycliste du lac Aylmer

À la séance du 15 janvier 2024, la municipalité a adopté une résolution afin d'accorder une aide financière de 3 500\$ au Tour cycliste du lac Aylmer. L'organisme devait nous transmettre leurs états financiers tel que demandé dans la résolution no. 24-01-8062.

M. Lebel, directeur général, dépose donc les états financiers du Tour cycliste du lac Aylmer au conseil municipal à cette séance du 6 mai 2024.

5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

24-05-8141

5.1 - Dépôt et adoption des comptes à payer du mois d'avril 2024

CONSIDÉRANT la liste des comptes a été déposée aux membres du Conseil avant la séance et qu'ils en ont pris connaissance;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Lise Bernier
Appuyé par Mme Johane Patenaude

Il est résolu,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE la liste des comptes ayant été déposés aux membres du conseil est approuvée et que le paiement de ces comptes au montant total de 274 797,57 \$ soient autorisés et payés.

QUE les salaires hebdomadaires soient acceptés et payés.

Je, Claude Lebel, directeur général et greffier-trésorier, certifie qu'il y a les argents nécessaires pour payer ces comptes d'avril pour un total de 274 797,57 \$.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur:

Johane Patenaude
Jean-Guy Levasseur
Lise Bernier
France Jutras

Ont voté contre:

Christina Pinard

En faveur: 4

Contre: 1

Adoptée à la majorité

24-05-8142

5.2 - Appui d'une demande de financement de l'Association des riverains du Lac Coulombe

CONSIDÉRANT la demande d'appui financier reçue de l'Association des riverains du Lac Coulombe en octobre 2023;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des riverains du Lac Coulombe est un organisme reconnu de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'association souhaite présenter une demande de financement au Fonds de l'amélioration de la qualité de l'eau de la MRC des Appalaches.

CONSIDÉRANT QU' une demande de soutien financier au montant de 2 400\$ a été accordée à l'Association des riverains du Lac Coulombe en octobre 2023 par la résolution 23-10-7978, cette demande ayant pour but de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau;

Sur proposition de Mme France Jutras
Appuyé par M. Jean-Guy Levasseur

Il est résolu,

QUE la municipalité appuie la demande de financement au Fonds de l'amélioration de la qualité de l'eau de la MRC des Appalaches.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur:

Ont voté contre:

Johane Patenaude
Jean-Guy Levasseur
Lise Bernier
Christina Pinard
France Jutras

En faveur: 5
Contre: 0

Adoptée à l'unanimité

5.3 - Dépôt du rapport du traitement des élus au 31 décembre 2023

En vertu de l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, le directeur général et greffier-trésorier doit déposer la rémunération et l'allocation de dépenses pour chaque élu de la municipalité.

M. Claude Lebel, dépose donc à cette séance du 6 mai 2024 la rémunération des élus pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023.

La rémunération des élus pour 2023 sera également disponible sur le site internet de la municipalité.

24-05-8143

5.4 - Demande d'aide financière - Gala méritas 2023-2024

CONSIDÉRANT QU'IL y a un (1) finissant de Beaulac-Garthby à la Polyvalente de Disraeli pour l'année 2023-2024;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite souligner l'effort, l'implication, la persévérance ainsi que la réussite scolaire;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 75\$ avait été budgété lors de l'adoption du budget 2024 pour le Gala Méritas;

Sur proposition de Mme France Jutras
Appuyé par M. Jean-Guy Levasseur

Il est résolu,

QUE la municipalité de Beaulac-Garthby accorde une aide financière d'un montant de 75,00\$ pour le Gala Méritas 2023-2024 de la Polyvalente de Disraeli pour reconnaître les élèves pour la qualité de leurs accomplissements.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur:

Ont voté contre:

Johane Patenaude
Jean-Guy Levasseur
Lise Bernier

Christina Pinard
France Jutras

En faveur: 5
Contre: 0

Adoptée à l'unanimité

24-05-8144

5.5 - Renouvellement de l'adhésion à COGESAF

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion de la municipalité au Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François arrive à échéance;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de renouveler notre adhésion pour l'année 2024-2025 pour se prévaloir des informations de qualité et des services experts de l'organisation;

CONSIDÉRANT QU'aux fins de ce renouvellement, un somme de 75,00\$ non taxable est requise et que la municipalité doit nommer un représentant pour assister aux rencontres du COGESAF.

Sur proposition de M. Jean-Guy Levasseur
Appuyé par Mme Lise Bernier

Il est résolu,

QUE la municipalité de Beaulac-Garthby désigne madame Marie-Michelle Breton en tant que représentante de la municipalité et que la somme de 75,00\$ soit versée à l'organisme

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur:

Ont voté contre:

Johane Patenaude
Jean-Guy Levasseur
Lise Bernier
Christina Pinard
France Jutras

En faveur: 5
Contre: 0

Adoptée à l'unanimité

5.6 - Dépôt des états financiers au 31 décembre 2023 de l'Association des loisirs de Beaulac-Garthby

À la séance du 15 janvier 2024, la municipalité a adopté une résolution afin d'accorder une aide financière de 4000 \$ à l'association des loisirs de Beaulac-Garthby. L'association devait nous transmettre leurs états financiers comme le prévoit la résolution no. 24-01-8064.

M. Lebel, directeur général, dépose donc les états financiers de l'Association des loisirs de Beaulac-Garthby au conseil municipal à cette séance du 6 mai 2024.

5.7 - Appropriation au surplus - Honoraires professionnels pour le Plan directeur de l'aménagement du Parc Bellerive

CONSIDÉRANT QUE la résolution 23-03-7815 a été adoptée par le conseil municipal de Beaulac-Garthby, le 13 mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE le plan directeur a été complété et livré et que le conseil s'engage à en faire connaître le contenu et en fait officiellement le dépôt lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est à planifier toutes les étapes de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT QUE pour la réalisation du présent mandat, une somme de 29 000,00\$ avait été prévue et que la firme d'architectes Rousseau Lefebvre a été mandatée;

CONSIDÉRANT QUE de ce montant il reste un montant final de 10 000\$ taxes en sus à verser;

24-05-8145

Sur proposition de Mme Lise Bernier
Appuyé par Mme France Jutras

Il est résolu,

QUE la municipalité dépose officiellement le plan directeur du parc Bellerive et que de ce fait ce document soit rendu public.

QUE la municipalité approprie au surplus la somme totale de 11 497,55\$ pour procéder au paiement final tel que déposé par Rousseau Lefebvre.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur:

Johane Patenaude
Jean-Guy Levasseur
Lise Bernier
France Jutras

Ont voté contre:

Christina Pinard

En faveur: 4

Contre: 1

Adoptée à la majorité

24-05-8146

5.8 - Autorisation de verser l'aide financière pour l'année 2024 et une contribution dans le cadre du Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté la résolution no. 22-12-7733 à la séance du 5 décembre 2022 qui donnait un appui à l'association des résidents du lac Aylmer dans le cadre du Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est engagée par résolution à verser un montant de 5000\$ conditionnellement à ce que le projet soit accepté;

CONSIDÉRANT QUE l'association s'est vue accorder une aide financière de 200 000 \$ provenant du Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau;

CONSIDÉRANT QUE l'ARLA a déposé une demande d'aide financière pour l'année en cours et qu'une somme de 2500\$ a été portée au budget 2024;

Sur proposition de Mme France Jutras
Appuyé par Mme Johane Patenaude

Il est résolu,

QUE la municipalité de Beaulac-Garthby verse un montant de 5000\$ à l'association des riverains du lac Aylmer en référence à la résolution no.22-12-7733

QUE la municipalité verse également un montant de 2500\$ à titre de contribution financière pour l'année en cours.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur:

Ont voté contre:

Johane Patenaude
Jean-Guy Levasseur
Lise Bernier
Christina Pinard
France Jutras

En faveur: 5

Contre: 0

Adoptée à l'unanimité

24-05-8147

5.9 - Demande de droit de passage - Tour Cycliste des Policiers de Laval

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'autorisation de passage pour le Tour cycliste des Policiers de Laval pour leur événement qui aura lieu le mercredi 29 mai 2024 en après-midi;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme doit fournir au ministère des Transports du Québec (MTQ) notre autorisation de passage sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE le convoi composé de 7 à 10 cyclistes sera accompagné de 2 motos de la police de Laval, un véhicule de la police de Laval, un cube de service et un véhicule de mesures d'urgence;

Sur proposition de Mme Christina Pinard
Appuyé par Mme France Jutras

Il est résolu,

QUE la municipalité de Beaulac-Garthby autorise le droit de passage sur le territoire de Beaulac-Garthby le 29 mai prochain, au Tour cycliste des policiers de Laval pour leur 27e édition.

QUE la demande d'autorisation de passage vise à passer sur la route 161 et la route 112 jusqu'aux limites de Beaulac-Garthby pour se rendre vers Disraeli.

QUE la présente résolution soit également envoyée à la Sûreté du Québec.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur:

Ont voté contre:

Johane Patenaude
Jean-Guy Levasseur
Lise Bernier
Christina Pinard
France Jutras

En faveur: 5
Contre: 0

Adoptée à l'unanimité

24-05-8148

5.10 - Appui à la Fédération canadienne des municipalités - Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique

CONSIDÉRANT QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

CONSIDÉRANT QUE, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

CONSIDÉRANT QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

CONSIDÉRANT QUE selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale existante atteint environ 170 milliards de dollars;

CONSIDÉRANT QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29% depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

CONSIDÉRANT QUE ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

Sur proposition de Mme Johane Patenaude
Appuyé par Mme Lise Bernier

Il est résolu,

QUE le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

QUE la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur:

Ont voté contre:

Johane Patenaude
Jean-Guy Levasseur
Lise Bernier
Christina Pinard
France Jutras

En faveur: 5

Contre: 0

Adoptée à l'unanimité

24-05-8149

5.11 - Embauche de M. François Coudry à titre de technicien comptable

CONSIDÉRANT QU'un appel de candidatures a été effectué suite à l'adoption de la résolution no. 24-03-8106 pour l'embauche d'un technicien-comptable;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité des ressources humaines pour l'embauche du candidat sélectionné suite à la période d'entrevue;

CONSIDÉRANT les tests passés au candidat retenu, ceux-ci se sont montrés positifs;

Sur proposition de Mme Johane Patenaude
Appuyé par Mme France Jutras

Il est résolu,

QUE la municipalité de Beaulac-Garthby procède à l'embauche de M. François Coudry à titre de technicien-comptable;

QUE M. Gilles Drolet et M. Claude Lebel soient autorisés à signer le contrat de travail de M. Coudry selon les conditions de travail discutées.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur:

Johane Patenaude
Jean-Guy Levasseur
Lise Bernier
France Jutras

Ont voté contre:

Christina Pinard

Note: Mme Christina Pinard souhaite mentionner sa dissidence sur ce point puisqu'elle affirme ne pas avoir reçu les informations nécessaires relatives à l'embauche du candidat.

En faveur: 4

Contre: 1

Adoptée à la majorité

24-05-8150

5.12 - Autorisation d'inscription des élus au Souper des municipalités 2024

CONSIDÉRANT l'invitation reçue de la municipalité de Sainte-Praxède le 9 avril 2024 afin de participer au souper des municipalités le vendredi 17 mai prochain;

CONSIDÉRANT QUE les élus se sont montrés intéressés à y assister;

Sur proposition de M. Jean-Guy Levasseur
Appuyé par Mme France Jutras

Il est résolu,

QUE la municipalité de Beaulac-Garthby confirme la présence de l'ensemble des élus au souper des municipalités, le vendredi 17 mai prochain à Sainte-Praxède.

QUE le montant de cette dépense s'élève à 420 \$.

QUE le coût du souper pour les conjoints (es) des élus soit au frais des élus.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur:

Johane Patenaude
Jean-Guy Levasseur
Lise Bernier
Christina Pinard
France Jutras

Ont voté contre:

En faveur: 5
Contre: 0

Adoptée à l'unanimité

24-05-8151

5.13 - Refonte de l'infrastructure relative aux technologies de l'information

CONSIDÉRANT QUE certaines lacunes existent concernant le traitement des données numériques à la municipalité de Beaulac-Garthby;

CONSIDÉRANT QUE pour combler ces lacunes, un montant de 11 000\$ avait été prévu à même le budget 2024;

CONSIDÉRANT QUE 4 compagnies en technologies de l'information ont déposé leurs propositions portant sur l'hébergement, la sécurité et l'intégrité des données numériques;

CONSIDÉRANT QUE l'une de ses compagnies, MS SOLUTIONS inc. remplies toutes les conditions concernant la sécurité informatique de la municipalité et que le prix proposé est le plus bas parmi les soumissionnaires invités, soit de 9 230,00\$ incluant les taxes;

Sur proposition de Mme Lise Bernier
Appuyé par Mme France Jutras

Il est résolu

QUE le conseil municipal de Beaulac-Garthby autorise monsieur Claude Lebel, directeur général, à signer l'entente de services avec MS SOLUTIONS inc. pour une durée de 3 ans comportant un montant annuel de 9 230,00\$ taxes incluses.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur:

Ont voté contre:

Johane Patenaude
Jean-Guy Levasseur
Lise Bernier
Christina Pinard
France Jutras

En faveur: 5
Contre: 0

Adoptée à l'unanimité

6 - INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS

24-05-8152

6.1 - Octroi de contrat relatif à la réfection des rues De la Chapelle, Archambault et Hobson

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption du règlement d'emprunt no. 276-2024 le 2 avril dernier, la municipalité a transmis le 11 avril 2024 au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) tous les documents pertinents relatifs au dit règlement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu le 19 avril dernier du MAMH, l'approbation du règlement d'emprunt no. 276-2024 au montant de 2 841 125 \$;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été publié sur le SEAO le 27 mars dernier selon notre règlement de gestion contractuelle afin d'obtenir des soumissions pour la réfection des rues de la Chapelle, Archambault et Hobson;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) soumissions ont été reçues avant la date limite prévue dans l'appel d'offres et que celles-ci ont été soumises à la firme WSP pour en déterminer la conformité et déposer des recommandations;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise choisie était le plus bas soumissionnaire conforme;

Sur proposition de M. Jean-Guy Levasseur
Appuyé par Mme France Jutras

Il est résolu,

QUE la municipalité confirme l'octroi du contrat pour la réfection des rues De la Chapelle, Archambault et Hobson à l'entreprise CITÉ Construction TM au montant de 2 100 780,08 \$ (taxes incluses) tel que le recommande la firme d'ingénierie WSP.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur:

Ont voté contre:

Johane Patenaude
Jean-Guy Levasseur
Lise Bernier
Christina Pinard
France Jutras

En faveur: 5

Contre: 0

Adoptée à l'unanimité

24-05-8153

6.2 - Octroi du contrat relatif à la réfection de la rue St-François

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption du règlement d'emprunt no. 277-2024 le 2 avril dernier, la municipalité a transmis le 11 avril 2024 au Ministère des affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) tous les documents pertinents relatifs au dit règlement;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a également été publié sur le SEAO le 26 mars dernier selon notre règlement de gestion contractuelle afin d'obtenir des soumissions pour la réfection de la rue St-François;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) soumissions ont été reçues avant la date limite prévue dans l'appel d'offres et que celles-ci ont été soumises à la firme WSP pour en déterminer la conformité et déposer des recommandations;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise choisie était le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas reçu à ce jour la confirmation d'approbation du règlement d'emprunt no. 277-2024;

Sur proposition de Mme Lise Bernier
Appuyé par Mme Johane Patenaude

Il est résolu,

QUE la municipalité confirme sous condition d'approbation du règlement d'emprunt no. 277-2024 par le MAMH, l'octroi du contrat pour la réfection de la rue St-François à l'entreprise CITÉ Construction TM au montant de 1 101 208,42 \$ (taxes incluses) tel que le recommande notre firme d'ingénierie WSP.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur:

Ont voté contre:

Johane Patenaude
Jean-Guy Levasseur
Lise Bernier
Christina Pinard
France Jutras

En faveur: 5
Contre: 0

Adoptée à l'unanimité

24-05-8154

6.3 - Adjudication d'un contrat de fournitures de matériaux granulaires

CONSIDÉRANT QUE des appels d'offres sur invitation ont été acheminés en avril 2024 à trois soumissionnaires;

CONSIDÉRANT QU'un seul de ces soumissionnaires a déposé une soumission conforme pour la date butoir du 26 avril 2024;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a d'autres choix que de retenir la soumission par Excavation Gagnon et Frères inc. pour 2000 tonnes de matériaux correspondant au grade MG-20 B;

Sur proposition de M. Jean-Guy Levasseur
Appuyé par Mme Johane Patenaude

Il est résolu,

QUE la municipalité accepte la soumission d'Excavation Gagnon et Frères inc. pour 1200 tonnes à 13,75\$ /tonne excluant la livraison et 800 tonnes de matériaux livrés à 20,50\$/tonne taxes en sus.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur:

Ont voté contre:

Johane Patenaude
Jean-Guy Levasseur
Lise Bernier
Christina Pinard
France Jutras

En faveur: 5
Contre: 0

Adoptée à l'unanimité

7 - LOISIRS ET CULTURE

7.1 - Complexe multisports intérieur de Thetford Mines

CONSIDÉRANT QU'en novembre 2021, le conseil de la MRC avait résolu de participer au financement du projet de construction d'un complexe multisports intérieur du Cégep de Thetford;

24-05-8155

CONSIDÉRANT QUE les maires visaient principalement 3 objectifs à travers cet engagement :

- Offrir une infrastructure unique aux citoyens et aux jeunes sportifs des différents clubs de sport de la MRC;
- S'assurer que la tarification pour pouvoir fréquenter le centre soit la même pour les 19 municipalités de la MRC;
- Appuyer notre Cégep dans le développement de son offre de services.

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil de la MRC du 7 février dernier, les maires ont précisé leur niveau d'engagement financier à la hauteur de 4M\$ sur un projet total estimé à 12,8M\$.

CONSIDÉRANT QUE la MRC contribuera elle-même pour une somme de 1 375 000 \$ et que les municipalités se partageront donc la différence soit 2 625 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le plan de match général est que la MRC emprunte elle-même le montant de 2 625 000 \$ sur 25 ans et que le remboursement se fasse chaque année à travers la quote-part;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Beaulac-Garthby avait l'option de payer en un seul paiement ou participer au règlement d'emprunt;

Sur proposition de Mme Lise Bernier
Appuyé par Mme Christina Pinard

Il est résolu,

QUE la municipalité confirme sa contribution au montant de 108 464,60\$ et confirme à la MRC vouloir participer au règlement d'emprunt afin de financer le montant.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur:

Ont voté contre:

Johane Patenaude
Jean-Guy Levasseur
Lise Bernier
Christina Pinard
France Jutras

En faveur: 5

Contre: 0

Adoptée à l'unanimité

24-05-8156

7.2 - Réception des volumes du CRSBP de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches pour la bibliothèque municipale

CONSIDÉRANT QU'une contribution annuelle est exigible au moment de la livraison des volumes pour la Bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la tarification annuelle 2024 est établie au prorata des jours à écouler dans l'année à partir de la journée de réception des volumes;

Sur proposition de Mme Lise Bernier
Appuyé par Mme Johane Patenaude

Il est résolu,

QUE le conseil municipal a reçu la collection des volumes du Centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches le 12 avril dernier.

QUE l'application de l'Article 5 de la convention signée par les parties entre en application au moment de la réception des biens culturels.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur:

Ont voté contre:

Johane Patenaude
Jean-Guy Levasseur
Lise Bernier
Christina Pinard
France Jutras

En faveur: 5

Contre: 0

Adoptée à l'unanimité

24-05-8157

7.3 - Adhésion au programme d'aide financière SIMB@

CONSIDÉRANT QUE la politique de la lecture et du livre du gouvernement du Québec encourage et soutient la mise en réseau des bibliothèques et le partage des ressources ;

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement des centres régionaux de services aux bibliothèques publiques CRSBP du Québec a été mandaté par le ministère de la Culture et des Communications pour déployer le programme Simb@ (Système informatique modulé pour la bibliothèque affiliée) sur le territoire québécois) ;

CONSIDÉRANT QUE le réseau affilié au CRSBP de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches inc. compte plus de 50% de bibliothèques non automatisées;

Sur proposition de Mme Lise Bernier
Appuyé par Mme France Jutras

Il est résolu,

DE déposer une demande d'aide financière auprès du CRSBP de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches inc. pour automatiser les opérations de la bibliothèque municipale ;

DE mandater le CRSBP de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

inc. pour l'acquisition des équipements et logiciels nécessaires à l'automatisation des opérations de la bibliothèque municipale, selon la configuration choisie par la municipalité et sur le serveur du CRSBP de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches inc.;

DE mandater le CRSBP de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches inc. pour procéder à l'implantation du système informatique, en collaboration avec le personnel de la municipalité et de la bibliothèque municipale ;

DE recevoir une subvention du programme Simb@ représentant 50% des coûts admissibles ;

D'autoriser le maire, M. Gilles Drolet et le directeur général et greffier trésorier, M. Claude Lebel à signer la convention à intervenir entre la municipalité et le CRSBP de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches inc.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur:

Ont voté contre:

Johane Patenaude
Jean-Guy Levasseur
Lise Bernier
Christina Pinard
France Jutras

En faveur: 5
Contre: 0

Adoptée à l'unanimité

24-05-8158

7.4 - Projet de cheminée ornithologique pour le martinet ramoneur

CONSIDÉRANT QU'un projet de cheminée ornithologique destiné à la sauvegarde du martinet ramoneur a vu le jour dans une municipalité voisine dans laquelle le projet n'a pu être réalisé;

CONSIDÉRANT QUE Beaulac-Garthby avait déjà engagé des sommes pour soutenir le projet initial;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité Beaulac-Garthby est prête à accueillir ce projet de 41 000\$ déjà financé à plus de 90% ;

CONSIDÉRANT QUE Beaulac-Garthby s'est doté d'une signature identitaire en cohérence avec ce projet soit, la signature "Les oiseaux";

Sur proposition de Mme Lise Bernier
Appuyé par Mme Johane Patenaude

Il est résolu,

QUE la municipalité accueille ce projet dans le parc Bellerive et en finance la partie résiduelle d'environ 4 000,00\$ via une activité de levée de fonds.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur:

Johane Patenaude
Jean-Guy Levasseur
Lise Bernier
France Jutras

Ont voté contre:

Christina Pinard

En faveur: 4
Contre: 1

Adoptée à la majorité

24-05-8159

7.5 - Demande de subvention de l'Association des Loisirs de Beaulac-Garthby pour la Fête de la pêche

CONSIDÉRANT QUE l'Association des loisirs de Beaulac-Garthby a déposé une demande de soutien financier en date du 15 avril dernier;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est d'un montant de 1 000,00\$;

CONSIDÉRANT QUE la date prévue pour la tenue de cet événement coïncide avec l'annonce de la construction d'une cheminée ornithologique devant accueillir le martinet ramoneur au parc Bellerive;

Sur proposition de Mme Lise Bernier
Appuyé par Mme France Jutras

Il est résolu,

QUE le conseil accepte la demande de soutien financier au montant de 1000,00\$ conditionnellement à ce que l'association des loisirs de Beaulac-Garthby travaille de concert avec la municipalité pour trouver un site alternatif à leur événement et fournisse un programme détaillé du déroulement de l'activité.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur:

Johane Patenaude
Jean-Guy Levasseur
Lise Bernier
France Jutras

Ont voté contre:

Christina Pinard

En faveur: 4
Contre: 1

Adoptée à la majorité

7.6 - Renouvellement de l'entente avec la Ville de Disraeli pour l'utilisation de l'Écocentre

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu de la Ville de Disraeli le renouvellement de l'entente relativement à l'utilisation de leur écocentre;

CONSIDÉRANT QUE cette entente vise la période de mai à octobre 2024;

Sur proposition de Mme Christina Pinard
Appuyé par Mme France Jutras

24-05-8160

Il est résolu,

QUE la municipalité de Beaulac-Garthby renouvelle pour la période de mai à octobre 2024 pour l'utilisation de leur écocentre.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur:

Ont voté contre:

Johane Patenaude
Jean-Guy Levasseur
Lise Bernier
Christina Pinard
France Jutras

En faveur: 5

Contre: 0

Adoptée à l'unanimité

24-05-8161

7.7 - Demande d'aide financière au Programme de soutien aux politiques familiales municipales

CONSIÉDRANT QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à soutenir les municipalités, les MRC et les conseils de bande des communautés autochtones dans l'élaboration d'une politique familiale municipale (PFM) ou la mise en œuvre de mesures ou projets prévus au plan d'action issu d'une PFM en vue d'assurer aux familles l'accès à des ressources ou à des services nécessaires à leur épanouissement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite présenter, en 2024-2025, dans le cadre de ce programme, une demande d'aide financière admissible pour l'élaboration d'une politique familiale ou la réalisation des mesures ou des projets prévus au plan d'action issu d'une PFM;

Sur proposition de Mme Lise Bernier
Appuyé par Mme France Jutras

Il est résolu,

D'autoriser Mme Anik Pelchat à signer au nom de nom de la municipalité de Beaulac-Garthby tous les documents relatifs à la demande d'aide financière présentée en 2024-2025 dans le cadre de ce programme et, si la demande est acceptée par le Ministère, la convention d'aide financière liée à ce même programme;

DE confirmer que M. Gilles Drolet est l'élu responsable des questions familiales.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur:

Johane Patenaude
Jean-Guy Levasseur
Lise Bernier
France Jutras

En faveur: 4
Contre: 1

Ont voté contre:

Christina Pinard

Adoptée à la majorité

8 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 - Demande de dérogation mineure au 1084 chemin du Pont-Blanc

Le maire mentionne vouloir reporter ce point à une séance ultérieure considérant qu'à la lumière des documents fournis, le certificat de localisation datant de plusieurs années ainsi que le croquis fournis ne reflétant pas nécessairement la réalité. Des précisions seront demandées afin de prendre une décision éclairée sur la demande de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme, sous la présidence de monsieur Paulin Demers, a pris connaissance de la demande de dérogation mineure de monsieur Donald Fontaine et de madame Diane Delude situés au 1084 chemin du Pont-Blanc;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre la construction d'un garage de 24' x 26' malgré son empiètement dans la marge avant;

CONSIDÉRANT QUE la demande déroge du règlement de zonage 133-2009, plus précisément de l'article 10.3.2.1 qui indique:

«Dans les zones agricoles et agroforestières, un garage isolé peut être implanté dans la cour avant si le mur (du garage) le plus rapproché de l'emprise de la rue se situe à plus de 30 mètres de l'emprise de ladite rue. Pour les terrains riverains situés dans une zone de villégiature, un garage isolé peut être implanté dans la cour avant pourvu qu'il respecte la marge de recul avant.»

CONSIDÉRANT QUE l'installation de captage des eaux (puits tubulaire) ne permet pas d'éloigner le garage de la ligne avant;

CONSIDÉRANT QUE lors de la visite des mesures ont été prises par le CCU à partir des bornes du terrain afin de clarifier la distance de la marge avant du terrain;

CONSIDÉRANT QUE la contrainte de la position du puits et des fils électriques et la largeur restreinte du terrain ont été constatées par le CCU;

CONSIDÉRANT QUE des précisions ont été apportées suite à l'étude du CCU quant à l'importance de la dérogation demandée qui est de 1.2 mètres;

CONSIDÉRANT QUE ce complément d'information n'avait pas été fourni au conseil et que ce nouvel élément justifie une reconsidération de la décision rendue le 11 décembre 2023.

Il est résolu,

QUE la municipalité de Beaulac-Garthby accepte la demande de dérogation

mineure du 1084 chemin du Pont-Blanc tel que le recommande le comité consultatif en urbanisme;

QUE les conditions suivantes devront être respectées:

- Une mesure d'atténuation visuelle végétale soit implantée dans la portion de terrain en marge avant entre le garage et le chemin;
- Les portes du garage soient installées du côté du lac;

24-05-8162

8.2 - Dérogation mineure du 1261 chemin Forget

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure reçue de M. Stéphan Châteauvert situé au 1261 chemin Forget dans la municipalité de Beaulac-Garthby.

CONSIDÉRANT QUE sous la présidence de monsieur Paulin Demers, le comité consultatif en urbanisme a pris connaissance de cette demande;

CONSIDÉRANT QUE la demande relative à l'emplacement de la remise consiste à permettre un empiètement de 22 cm à l'intérieur de la marge latérale gauche (vue du chemin) alors que la norme précise qu'une remise ou un cabanon ne peut être situé moins de 1,5 mètre des limites de l'emplacement;

CONSIDÉRANT QUE la demande relative à l'emplacement de la terrasse consiste à permettre un empiètement de 70 cm à l'intérieur de la marge latérale gauche (vue du chemin) alors que la norme précise qu'une terrasse ne peut être située à moins de 2,0 mètres de la ligne latérale de l'emplacement;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultation en urbanisme a procédé à l'analyse du dossier à partir des critères d'évaluation contenus dans le règlement sur les dérogations mineures no. 274-2024;

CONSIDÉRANT QUE dans le cas de la remise, l'existence de contraintes sur le terrain (tête de puits et arbre à proximité) ferait en sorte de porter un préjudice sérieux au demandeur s'il devait déplacer la remise, n'aurait également pas pour effet de porter atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins et finalement, la dérogation a un caractère mineur;

CONSIDÉRANT QUE dans le cas de la terrasse, les travaux qui ont été effectués ne concordent pas avec les plans d'implantation qui ont été fournis lors de la demande de permis 2020-09-0223;

CONSIDÉRANT QUE l'empiètement de 70 cm réclamé par le demandeur est dû au non-respect des plans soumis qui auraient permis de respecter la distance de 2 mètres de la ligne latérale;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation demandée de 70 cm a un caractère considéré comme majeur par le CCU;

Sur proposition de Mme France Jutras
Appuyé par Mme Lise Bernier

Il est résolu,

QUE le conseil de la municipalité de Beaulac-Garthby accepte de la demande de dérogation mineure l'empiètement de 22 cm à l'intérieur de la marge latérale gauche (vue du chemin) pour la remise tel que le recommande le CCU;

QUE le conseil de la municipalité de Beaulac-Garthby refuse l'empiètement de 70 cm à l'intérieur de la marge latérale gauche (vue du chemin) pour la terrasse, tel que le recommande le CCU;

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur:

Johane Patenaude
Lise Bernier
France Jutras

Ont voté contre:

Jean-Guy Levasseur
Christina Pinard

En faveur: 3

Contre: 2

Adoptée à la majorité

24-05-8163

8.3 - Plans d'aménagement des sentiers

CONSIDÉRANT QU'une offre de service a été demandée pour la réalisation d'un plan d'aménagement pour un réseau de sentier pédestre à Beaulac-Garthby au milieu humide situé au nord du chemin de la Longue-Pointe;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est portée acquéreur d'une Halte routière en bordure de la route 112 et qu'elle souhaite développer ce terrain d'équipements récréotouristiques;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut se doter d'un réseau de sentiers pédestres sur ces deux sites;

CONSIDÉRANT QU'une demande au Fonds de vitalisation du secteur sud soit transmise à la MRC pour obtenir une subvention équivalente à 80% du projet;

Sur proposition de Mme France Jutras
Appuyé par Mme Lise Bernier

Il est résolu,

QUE la municipalité de Beaulac-Garthby accepte l'offre de service de Conception Plein Air à un taux horaire de 65\$/heure plus taxes pour environ 300 heures.

QUE les frais de déplacements sont établi à 0.75\$/km pour environ 2 990 km de déplacement.

QU'un budget maximal de 21 742,50\$ plus taxes soit autorisé.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur:

Johane Patenaude
Jean-Guy Levasseur
Lise Bernier
France Jutras

Ont voté contre:

Christina Pinard

En faveur: 4

Contre: 1

Adoptée à la majorité

8.4 - Plan d'affaires de développement écotouristique pour le Parc Bellerive

CONSIDÉRANT QUE une demande d'aide financière a été déposée auprès de la MRC des Appalaches;

CONSIDÉRANT QUE cette demande s'élève à 53 600\$ dans le but de valoriser les attraits du Parc Bellerive par une étude du marché du potentiel touristique;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet la firme Raymond Chabot Grant Thornton a déposé son offre de service en date de janvier 2024 au montant de 45 000\$ taxes en sus;

24-05-8164

CONSIDÉRANT QUE les travaux du plan directeur et de la présente étude de marché sont nécessaires pour la demande de financement au programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air du ministère de l'Éducation (PAFIRSPA);

Sur proposition de Mme Lise Bernier
Appuyé par Mme Johane Patenaude

Il est résolu,

QUE le conseil municipal accorde le contrat du plan d'affaires pour le développement du parc récréotouristique, offre de services M-23-1033 au montant de 45 000\$ taxes en sus.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur:

Johane Patenaude
Lise Bernier
France Jutras

Ont voté contre:

Jean-Guy Levasseur
Christina Pinard

En faveur: 3

Contre: 2

Adoptée à la majorité

24-05-8165

8.5 - Demande du Comité du chemin de la Ferme et des Oliviers

CONSIDÉRANT QU'en date du 29 avril 2024, une demande de gestion de projets et d'études préliminaires a été adressée à la municipalité par des citoyens format un comité de résidents des chemins de la Ferme, des Oliviers et Brochu;

CONSIDÉRANT QU'aux fins d'études préliminaires un budget de 90 000\$ a été prévu au budget 2024 ayant pour objectif la création d'un chemin municipalisé pour le secteur;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs scénarios se présentent pour la réalisation du projet;

Sur proposition de Mme France Jutras
Appuyé par Mme Lise Bernier

Il est résolu,

QUE la municipalité amorce l'étude préliminaire dont la préparation de descriptions techniques au montant estimé de 15 000\$ dans le but de mieux définir ce projet.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur:

Johane Patenaude
Jean-Guy Levasseur
Lise Bernier
Christina Pinard
France Jutras

En faveur: 5

Contre: 0

Ont voté contre:

Adoptée à l'unanimité

9 - PÉRIODE DES QUESTIONS

Le maire et les conseillers(ères) répondent aux questions des citoyens présents.

24-05-8166

10 - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de Mme France Jutras, appuyé par Mme Lise Bernier il est résolu de lever la séance à 20h02.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur:

Johane Patenaude
Jean-Guy Levasseur
Lise Bernier
Christina Pinard
France Jutras

En faveur: 5

Contre: 0

Ont voté contre:

Adoptée à l'unanimité

Gilles Drolet
Maire

Claude Lebel
Directeur général, greffier-trésorier

Je, Gilles Drolet, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.